

SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « CHINON, VIENNE ET LOIRE » EN DATE DU MARDI 19 MARS 2024 PROCES-VERBAL

Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 applicable au 1^{er} juillet 2022

L'an deux mil vingt-quatre le mardi dix-neuf mars à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire se sont réunis à la Salle des Fêtes sise Rue de l'Ardoise à Avoine (37420), sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Date de la Convocation : MERCREDI 13 MARS 2024

PRESENTS

M. E.BIDET - MME C.BOISNIER - M. C.BORDIER - MME A.BOREL - M. M.BRIAND - M. JM.CASSAGNE
M. P.CHARRIER - M. D.DAMMERY - M. T.DEGUINGAND - M. R.DELAGE - M. JL.DUCHESNE - M. JL.DUPONT
MME B.FAUVY - M. J.FIELD - M. D.FOUCHÉ - M. D.GODOY - M. P.GOUPIL - M. JM.GUERTIN
M. D.GUILBAULT - MME G.HAILLOT-ENSARGUET - MME S.LAGRÉE - M. L.LALOUETTE - M. JJ.LAPORTE
M. P.LECOMTE - M. M.LESOURD - MME M.LINCOLN - MME M.LUNETEAU - M. E.MAUCORT
M. D.MOUTARDIER - M. V.NAULET - M. J.NOURRY - M. S.PINAUD - MME A.PLOUZEAU - M. J.QUEUDEVILLE
M. G.THIBAUT - MME L.VUILLERMOZ

ABSENCES OU REPRESENTATIONS :

M. Christophe BAUDRY avait donné pouvoir à M. Michel BRIAND
MME Hélène BERGER avait donné pouvoir à M. Eric MAUCORT
MME Marylène GACHET avait donné pouvoir à M. Jean-Luc DUCHESNE
MME Francine HENRY avait donné pouvoir à M. Laurent LALOUETTE
MME Christelle LAMBERT avait donné pouvoir à MME Chantal BOISNIER
MME Virginie LESCOUEZEC avait donné pouvoir à M. Vincent NAULET
MME Christelle MARCHAL avait donné pouvoir à M. Rémy DELAGE
M. Michel PAVY avait donné pouvoir à MME Martine LUNETEAU
Mme Vanina PERDEREAU avait donné pouvoir à M. Jacques NOURRY
M. Paul TULASNE avait donné pouvoir à MME Geneviève HAILLOT ENSARGUET

Excusés : M. L.BAUMEL - M. JF. DAUDIN - MME F.ROUX - MME G.THIBAUT

Secrétaire de séance : Jacques QUEUDEVILLE

Le Conseil Communautaire arrête et approuve le Procès-Verbal de la séance communautaire du 27 février 2024.

Le Conseil Communautaire acte avoir pris connaissance du rapport des décisions prises par le Président dans le cadre de ses pouvoirs délégués par la délibération n° 2020/160 du 15 juillet 2020, envoyé avec la convocation du présent conseil communautaire (rapport annexé au présent procès-verbal).

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE Délibérations approuvées

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Délibération 2024/75 Motion pour le maintien et le développement de la formation locale dans le domaine du nucléaire

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Délibérations approuvées

FINANCES

Délibération 2024/76 Budget général : modification des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiements pour l'opération INTRA

Délibération 2024/77 Centre Intercommunal d'Action Sociale : subvention d'équilibre 2024 (versement)

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Délibération 2024/78 Action Cœur de Ville : Programme prévisionnel 2024

AMENAGEMENT DE L'ESPACE - HABITAT

Délibération 2024/79 Convention de servitude avec la société ENEDIS

Délibération 2024/80 Convention d'implantation de réseau électrique avec le SIEIL

Délibération 2024/81 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain : attribution des aides façades

Délibération 2024/82 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain : attribution des aides à la sortie de logements vacants

Délibération 2024/83 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Volet Classique : attribution des aides aux particuliers

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Délibération 2024/84 Aide à l'investissement des TPE : Entreprise Individuelle Ingrid DERNIAUX

Délibération 2024/85 Aide à l'investissement des TPE : Entreprise Individuelle Natacha GARNIER

Délibération 2024/86 Aide à l'investissement des TPE : Entreprise Individuelle Pauline MARCEAU

Délibération 2024/87 Aide à l'investissement des TPE : SARL L'Atelier de Zoé

Délibération 2024/88 Aide à l'investissement des TPE : SNC LES AMIS

Délibération 2024/89 Aide à l'investissement des TPE : SARL CHEZ LES ARTISTES

Délibération 2024/90 Associations Syndicales Libres et Copropriétés des Maisons de Santé : désignation des représentants

TOURISME

Délibération 2024/91 Chinon Loisirs Activités Nature (CLAN) : avenant n° 1 à la convention

Délibération 2024/92 Sentier nature Saint Benoit la Forêt : convention tripartite

TRANSITION ECOLOGIQUE - GEMAPI

Délibération 2024/93 Adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin

Délibération 2024/94 Plan Climat Air Energie Territorial : attribution des aides à l'achat de composteurs bois

Délibération 2024/95 Plan Climat Air Energie Territorial : attribution des aides à l'achat de récupérateurs d'eaux pluviales

EAU ASSAINISSEMENT

Délibération 2024/96 Convention de vente d'eau avec la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire

RESSOURCES HUMAINES

Délibération 2024/97 Convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire auprès de la Mairie de Chinon

Délibération 2024/98 Tableau des effectifs : modification, suppression et création d'emploi

Délibération 2024/75 – Motion pour le maintien et le développement de la formation dans le domaine du nucléaire

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la motion précitée tel qu'annexée au présent procès-verbal.

Débat :

Monsieur Denis MOUTARDIER observe que la Région propose de doubler la filière maintenance au détriment de la filière électricien en la fermant alors que cette dernière permet de répondre aux besoins spécifiques de ce métier en tension dans les domaines de l'eau ou du bâtiment. Il précise qu'un technicien de maintenance n'est pas un électricien et que ces formations sont différentes. Il indique que les difficultés de recrutement doivent être compensées par une promotion de cette section dans les collèges du secteur.

Monsieur le Président propose de la transmettre aux assemblées délibérantes des Communautés de communes voisines concernées par le Lycée CUGNOT.

Monsieur Jean-Jacques LAPORTE demande si l'on ne peut pas associer à cette motion le monde économique notamment le CNPE intéressés par ces formations professionnelles.

Monsieur le Président va interroger le Directeur du CNPE ou l'entité PEREN lors du Carrefour des métiers pour savoir s'ils souhaitent porter également cette motion et la relayer. Monsieur Denis MOUTARDIER note que PEREN a exprimé un besoin d'électricien.

Madame Lucile VILLERMOZ souligne l'importance de soutenir l'offre de formation professionnelle pour les lycéens mais remarque que le lycée RABELAIS est confronté à des difficultés de recrutement en BTS. Elle constate ce déficit d'attractivité pour les étudiants lié à leur volonté de découvrir d'autres territoires.

Monsieur le Président répond que cette motion est un acte politique et symbolique réaffirmant que l'offre de formation locale reste au plus près des besoins du territoire.

Délibération 2024/76 – Budget général : modification des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement pour l'opération 1057- INTRA

Après présentation de Monsieur Vincent NAULET, Vice-Président en charge des finances, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie les autorisations de programme et des crédits de paiement du Budget Général pour l'opération précitée, comme suit :

DEPENSES	Chapitre	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Ancienne répartition	23	1 358 243,12 €	33 301,00 €	1 159 942,12 €	150 000,00 €	15 000,00 €
Nouvelle répartition	23	1 327 037.65 €	33 301,00 €	1 159 942,12 €	118 794,53 €	15 000,00 €

Délibération 2024/77 – Centre Intercommunal d’Action Sociale : versement d’une subvention d’équilibre 2024

Après présentation de Monsieur Vincent NAULET, Vice-Président en charge des finances, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité, approuve le versement d’une subvention d’équilibre 2024 au Centre Intercommunal d’Action Sociale d’un montant de 1 670 000 €.

Débat :

Monsieur Jean-Jacques LAPORTE rappelle la nécessité de la transmission du rapport d’activités du CIAS permettant d’avoir un débat politique sur l’action sociale communautaire.

Monsieur le Président indique que ce rapport est en cours de préparation et sera normalement présenté avant l’été.

Monsieur Didier GODOY rappelle que cet établissement public est autonome et que le conseil d’administration du CIAS a pour rôle de mettre en œuvre cette politique d’action sociale.

Monsieur Jean-Jacques LAPORTE souligne l’importance de l’autonomie du CIAS mais présente la possibilité d’un débat au sein du Conseil en citant, en exemple, les besoins de places des résidences autonomes.

Monsieur Vincent NAULET note une évolution significative de la subvention accordée au CIAS depuis le début du mandat en raison du contexte socio-économique et rappelle que le montant de cette subvention était inférieur au million d’euros au mandat précédent.

Délibération 2024/78 – Action Cœur de Ville : programme prévisionnel 2024

Madame Sophie LAGRÉE, Vice-Présidente en charge de l’attractivité du territoire, présente à l’Assemblée délibérante le programme prévisionnel 2024 de l’opération Action Cœur de Ville.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil communautaire approuve le programme prévisionnel Action Cœur de Ville 2024 tel qu’annexé au présent procès-verbal.

Débat :

Monsieur Jean-Luc DUPONT informe le Conseil que le jury s’est réuni le 19 mars 2024 pour choisir le lauréat du projet d’extension du Cinéma.

Monsieur Éric MAUCORT souligne que les travaux « Espace public » prévus dans Action Cœur de Ville sont portés uniquement par la Ville de Chinon.

Délibération 2024/79 - Convention de servitude avec la société ENEDIS

Sur proposition de Monsieur Denis FOUCHÉ, Vice-Président en charge de l’aménagement de l’espace et de l’habitat, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité, approuve la convention de servitude avec la société ENEDIS pour l’implantation d’une ligne électrique souterraine, Rue Gustave Eiffel à Chinon (parcelle section C n° 1275).

La Société ENEDIS versera une indemnité forfaitaire à titre de compensation à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, à hauteur de 20 €.

Débat :

Monsieur Jean-Jacques LAPORTE pose la question de la visibilité de ce poste de la rue et si la Ville de Chinon est concernée par cette convention en raison de la proximité du Domaine public. Monsieur Denis FOUCHÉ répond que ce poste est à côté d’un poteau en béton et que l’implantation du poste est située sur une parcelle communautaire.

Monsieur Vincent NAULET pose la question de savoir si ce poste doit être relevé. Monsieur le Président répond que ces remarques ont été formulées auprès du prestataire.

Délibération 2024/80 - Convention d'implantation de réseau électrique avec le SIEIL

Monsieur Jean-Luc DUPONT ne prenant pas part au vote.

Sur proposition de Monsieur Denis FOUCHÉ, Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace et de l'habitat, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention amiable avec le SIEIL pour l'implantation de câbles de réseau électrique souterrain et d'un poste de transformation électrique, Rue de l'Ancien Port à Chinon (parcelle section ZC n° 26).

Le SIEIL versera une indemnité forfaitaire de 1 € à titre de compensation à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Délibération 2024/81 – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain : attribution des aides façades

Sur proposition de Monsieur Denis FOUCHÉ, Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace et de l'habitat, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'attribution des aides façades dans le cadre de l'OPAH – Renouvellement Urbain, comme suit :

Nombre de dossiers concernés : 9

Montant prévisionnel total des travaux TTC : 620 739 €

Montant prévisionnel total de l'aide allouée par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire : 52 275,83 €

Délibération 2024/82 – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain : attribution des aides à la sortie de logements vacants

Sur proposition de Monsieur Denis FOUCHÉ, Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace et de l'habitat, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'attribution des aides à la sortie de logements vacants dans le cadre de l'OPAH – Renouvellement Urbain, comme suit :

Nombre de dossiers concernés : 1

Montant prévisionnel total des travaux TTC : 29 506 €

Montant forfaitaire prévisionnel de l'aide allouée par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire : 9 000 €

Délibération 2024/83 – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Volet classique : attribution des aides aux particuliers

Sur proposition de Monsieur Denis FOUCHÉ, Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace et de l'habitat, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'attribution des aides aux particuliers dans le cadre de l'OPAH – Volet classique, comme suit :

Nombre de dossiers concernés : 11

Montant prévisionnel total des travaux TTC : 223 405 €

Montant prévisionnel total de l'aide allouée par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire : 22 500 €

Délibération 2024/84 – Aide à l'investissement des TPE : Entreprise Individuelle Ingrid DERNIAUX

Sur proposition de Monsieur Didier GODOY, Vice-Président en charge du développement économique et du tourisme, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement d'une aide de 1 056 € attribuée à l'Entreprise Individuelle Ingrid DERNIAUX, dans le cadre du projet ci-après :

- Création d'une savonnerie à Savigny en Véron : acquisition de matériel
- Montant total de l'investissement éligible : 5 282 € HT

Délibération 2024/85 – Aide à l'investissement des TPE : Entreprise Individuelle Natacha GARNIER

Sur proposition de Monsieur Didier GODOY, Vice-Président en charge du développement économique et du tourisme, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement d'une aide de 1 335 € attribuée à l'Entreprise Individuelle Natacha GARNIER dans le cadre du projet ci-après :

- Reprise du commerce « Sencha thés et cafés » à Avoine : modification de l'enseigne et pose d'une caméra de surveillance
- Montant total de l'investissement éligible : 6 675 € HT

Délibération 2024/86 – Aide à l'investissement des TPE : Entreprise Individuelle Pauline MARCEAU

Sur proposition de Monsieur Didier GODOY, Vice-Président en charge du développement économique et du tourisme, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement d'une aide de 1 815 € attribuée à l'Entreprise Individuelle Pauline MARCEAU dans le cadre du projet ci-après :

- Diversification des prestations au sein de son institut de beauté à Avoine : acquisition d'un nouvel équipement (épilations lasers et soins de rajeunissement)
- Montant total de l'investissement éligible : 9 075 € HT

Délibération 2024/87 – Aide à l'investissement des TPE : SARL L'ATELIER DE ZOE

Sur proposition de Monsieur Didier GODOY, Vice-Président en charge du développement économique et du tourisme, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement d'une aide de 5 000 € attribuée à la SARL L'Atelier de Zoé, cordonnier à Chinon, dans le cadre du projet ci-après :

- Réalisation de travaux dans le local et sur la devanture (électricité, enseigne) et acquisition d'outillage
- Montant total de l'investissement éligible : 25 000 € HT

Délibération 2024/88 – Aide à l'investissement des TPE : SNC LES AMIS

Sur proposition de Monsieur Didier GODOY, Vice-Président en charge du développement économique et du tourisme, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement d'une aide de 5 000 € attribuée à la SNC Les Amis dans le cadre du projet ci-après :

- Reprise du « Relai du Velor », bar-tabac-hôtel à Beaumont en Véron : création d'une cuisine pour développer l'activité de restauration au sein de l'établissement
- Montant total de l'investissement éligible : 25 000 € HT

Délibération 2024/89 – Aide à l'investissement des TPE : SARL CHEZ LES ARTISTES

Sur proposition de Monsieur Didier GODOY, Vice-Président en charge du développement économique et du tourisme, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement d'une aide de 1 575 € attribuée à la SARL Chez les Artistes, cabaret à Saint Germain sur Vienne, dans le cadre du projet ci-après :

- Réalisation de travaux d'aménagements et acquisition de mobilier et matériel professionnel
- Montant total de l'investissement éligible : 7 879 € HT

Délibération 2024/90 – Associations Syndicales Libres et Copropriétés des Maisons de Santé Pluridisciplinaire (MSP) : désignation des représentants

Sur proposition de Monsieur Didier GODOY, Vice-Président en charge du développement économique et du tourisme, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la désignation des représentants ci-après :

- ASL Extension Maison de Santé Pluridisciplinaire du Véron – Avoine : M. Laurent LALOUETTE ;
- ASL MSP Chouzé sur Loire : M. Gilles THIBAUT, maire de Chouzé-sur-Loire ou son Représentant ;
- ASL MSP Saint-Lazare - Chinon : Mme Chantal BOISNIER ;
- Copropriété MSP Centre-Ville- Chinon : Mme Chantal BOISNIER.

Délibération 2024/91 – Chinon Loisirs Activités Nature : avenant n° 1 à la convention

Sur proposition de Monsieur Didier GODOY, Vice-Président en charge du développement économique et du tourisme, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 à la convention établie en 2022 avec la société CLAN pour intégrer la mise à disposition d'un emplacement au camping L'Ile Auger, avec électricité, moyennant un loyer de 250 € par mois, taxe de séjour en sus.

Délibération 2024/92 – Sentier nature Saint Benoit la Forêt : convention tripartite

Monsieur Didier GODOY, Vice-Président en charge du développement économique et du tourisme, présente la convention tripartite entre l'Office National des Forêts, la Commune de Saint Benoit la Forêt et la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire fixant les modalités de création, d'entretien et de promotion du sentier nature sur Saint Benoit la Forêt.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la convention à intervenir.

Délibération 2024/93 – Adhésion 2024 à l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV)

Sur proposition de Monsieur Thierry DEGUINGAND, Vice-Président en charge de la transition écologique et de l'environnement, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le renouvellement de l'adhésion à l'ANEV pour l'année 2024.

Montant de la cotisation annuelle : 800 € (montant inchangé)

Délibération 2024/94 - Plan Climat Air Energie Territorial : attribution des aides à l'achat de composteur en bois 2024

Sur proposition de Monsieur Thierry DEGUINGAND, Vice-Président en charge de la transition écologique et de l'environnement, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement de l'aide attribuée aux particuliers dans le cadre de l'achat de composteur bois, comme suit :

Nombre de dossiers : 24

Nombre de composteurs : 24

Montant total de l'aide allouée par la Communauté de Communes : 360 € (15 € par composteur)

Délibération 2024/95 - Plan Climat Air Energie Territorial : attribution des aides à l'achat de récupérateur d'eaux pluviales 2024

Monsieur Paul TULASNE ne prenant pas part au vote par son pouvoir remis à Madame Geneviève HAILLOT-ENSARGUET.

Sur proposition de Monsieur Thierry DEGUINGAND, Vice-Président en charge de la transition écologique et de l'environnement, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement de l'aide attribuée aux particuliers dans le cadre de l'achat de récupérateur d'eaux pluviales :

Nombre de dossiers : 4

Nombre de cuves : 4

Montant total de l'aide allouée par la Communauté de Communes (50 % du coût des travaux) : 347,50 €

Délibération 2024/96 – Convention de vente d'eau avec la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire

Après présentation de Monsieur Jean-Michel GUERTIN, Conseiller Délégué en charge de l'eau et l'assainissement, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de vente d'eau aux points de livraison situés Rue et Chemin de la Jacquelinère à Chouzé sur Loire avec la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire.

Délibération 2024/97 – Convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire auprès de la Mairie de Chinon

Sur proposition de Monsieur Daniel DAMMERY, Vice-Président en charge des ressources humaines, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire auprès de la Mairie de Chinon, à raison de 0,8 ETP pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} mai 2024 (mission d'expertise technique en matière d'urbanisme).

Délibération 2024/98 – Tableau des effectifs : modification, suppression et création de postes

Sur proposition de Monsieur Daniel DAMMERY, Vice-Président en charge des ressources humaines, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire tel que présenté en annexe au présent Procès-Verbal.

QUESTIONS DIVERSES

- Distribution en séance :
 - . Flyer Carrefour des métiers le 21 mars 2024 de 10h à 18h – Espace Rabelais Chinon
 - . Flyer Sorties et ateliers - Printemps été 2024 « Nature et Environnement » du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
- Le prochain conseil communautaire aura lieu le lundi 08 avril 2024 à 18h00.
- Le présent procès-verbal est arrêté et approuvé en séance communautaire le 08 avril 2024.
 - . Publicité du présent procès-verbal par voie électronique le 12 AVR. 2024 sur le site internet de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire : www.chinon-vienne-loire.fr

La Secrétaire de séance
Jacques QUEUDEVILLE



Le Président
Jean-Luc DUPONT



Annexes au procès-verbal :

Rapport des décisions en date du 13 mars 2024
Annexe délibération 2024/75 : Motion pour le maintien et le développement de la formation locale dans le domaine du nucléaire
Annexe délibération 2024/78 : Action Cœur de Ville – Programme prévisionnel 2024
Annexe délibération 2024/98 : Tableau des effectifs

**RAPPORT DES DECISIONS JOINT A LA CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES CHINON VIENNE ET LOIRE du 19 MARS 2024**

**1 - DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR Jean-Luc DUPONT, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHINON VIENNE ET LOIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS
DE COMPETENCES PAR DELIBERATION 2020/160 EN DATE DU 15 JUILLET 2020**

		OBJET	MONTANTS
DECISION 2024/39	26/02/2024	Réhabilitation Abbaye de Seuilly - Tranche Maison Rouge et gîte - demande de subvention régionale CAP Hébergements touristiques	Décision annexée
DECISION 2024/40	26/02/2024	Acquisition d'abrycyclos camping de Chinon - demande de subvention régionale CAP Hébergements touristiques	Décision annexée
DECISION 2024/73	26/02/2024	Bail professionnel avec l'association LADAPT au local situé rue des Boisses à Chinon du 01/03/2024 au 28/02/2030	Loyer mensuel : 330 € HT Charges mensuelles : 20 € HT Dépôt garantie : 660 €

Rapport décisions Séance 19 MARS 2024 - Page 1/1

Fait à Avoine, le 13/03/2024
Le Président,
Jean-Luc DUPONT



**Suite DECISION n° 2024_39
Réhabilitation de l'Abbaye de Seully
Tranche Maison Rouge et Gîte
Demande de subvention
CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES**

Article 4

Il engage la collectivité à respecter les conditions présentées dans le cahier des charges de l'appel à projets notamment :

- Rendre possible la réservation à la nuitée par Internet,
- Disposer d'un label national d'hébergement,
- Disposer de services dédiés aux randonneurs cyclistes
- Engager des travaux d'isolation et de chauffage répondant aux caractéristiques requis.

Article 5

La présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire conformément à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 applicable au 1^{er} juillet 2022.

Article 6

La présente décision est transmise au Représentant de l'Etat dans le département d'Indre et Loire.

Fait à AVOINE, le 26 février 2024
Le Président
Jean-Luc DUPONT



Le Président, Jean-Luc DUPONT
Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.



DECISION n° 2024_40
Acquisition d'abricsyclos sur le camping de Chinon
Demande de subvention
CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

Le Président de la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire,

Vu les articles L.5211-10, L.5211-11 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020/160 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire en date du 15 juillet 2020 portant sur les délégations de pouvoirs au Président de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire,

Vu la délibération n° 2023/248 en date du 19 septembre 2023 portant que la délégation de pouvoirs au Président de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire concernant les demandes de subventions relatives aux projets communautaires,

Vu l'avis favorable de la commission Tourisme en date du 27 septembre 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 20 février 2024 pour la présente demande de financement par le Président de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire,

DECIDE

Article 1

Les élus communautaires ont validé l'achat de pour trois bungalows toilés de 2 personnes sur le camping de Chinon lors des séances suivantes :

- Commission tourisme du 27 septembre 2023 validant les projets d'investissement 2024
- Arbitrages budgétaires de la section investissement du 30 janvier 2024
- Groupe de travail d'élus sur les campings le 31 janvier 2024

Article 2

Le montant de l'achat est estimée à 26 000 € HT pour trois bungalows toilés de 2 personnes.

Article 3

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire, réuni le 20 février 2024, Monsieur le Président décide de solliciter une aide régionale de 30% au titre de l'appel à projet CAP Hébergement le long des itinéraires cyclables, pédestres et équestres pour l'acquisition d'abricsyclos au Camping de Chinon.

Article 4

Il engage la collectivité à respecter les conditions présentées dans le cahier des charges de l'appel à projets notamment à rendre possible la réservation à la nuitée par Internet, à maintenir un prix de location maximum de 30€ par jour et par personne et à communiquer sur site et en ligne sur cette offre spécifique.

Article 5

La présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire conformément à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 applicable au 1^{er} juillet 2022.

Article 6

La présente décision est transmise au Représentant de l'Etat dans le département d'Indre et Loire.

Le Président, Jean-Luc DUPONT

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Fait à AVOINE, le 26 février 2024

Le Président
Jean-Luc DUPONT



DELIBERATION N° 2024-75

MOTION POUR LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION LOCALE DANS LE DOMAINE NUCLEAIRE

L'an deux mil vingt-quatre le mardi dix-neuf mars à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire se sont réunis à la Salle des Fêtes sise Rue de l'Ardoise à Avoine (37420), sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Date de la Convocation : MERCREDI 13 MARS 2024

PRESENTS

M. E.BIDET - MME C.BOISNIER - M. C.BORDIER - MME A.BOREL - M. M.BRIAND - M. JM.CASSAGNE - M. P.CHARRIER
M. D.DAMMERY - M. T.DEGUINGAND - M. R.DELAGE - M. JL.DUCHESNE - M. JL.DUPONT - MME B.FAUVY - M. J.FIELD
M. D.FOUCHÉ - M. D.GODOY - M. P.GOUPIL - M. JM.GUERTIN - M. D.GUILBAULT - MME G.HAILLOT-ENSARGUET
MME S.LAGRÉE - M. L.LALOUETTE - M. JJ.LAPORTE - M. P.LECOMTE - M. M.LESOURD - MME M.LINCOLN
MME M.LUNETEAU - M. E.MAUCORT - M. D.MOUTARDIER - M. V.NAULET - M. J.NOURRY - M. S.PINAUD
MME A.PLOUZEAU - M. J.QUEUDEVILLE - M. G.THIBAUT - MME L.VUILLERMOZ

ABSENCES OU REPRESENTATIONS :

M. Christophe BAUDRY avait donné pouvoir à M. Michel BRIAND
MME Hélène BERGER avait donné pouvoir à M. Eric MAUCORT
MME Marylène GACHET avait donné pouvoir à M. Jean-Luc DUCHESNE
MME Francine HENRY avait donné pouvoir à M. Laurent LALOUETTE
MME Christelle LAMBERT avait donné pouvoir à MME Chantal BOISNIER
MME Virginie LESCOUEZEC avait donné pouvoir à M. Vincent NAULET
MME Christelle MARCHAL avait donné pouvoir à M. Rémy DELAGE
M. Michel PAVY avait donné pouvoir à MME Martine LUNETEAU
Mme Vanina PERDEREAU avait donné pouvoir à M. Jacques NOURRY
M. Paul TULASNE avait donné pouvoir à MME G.HAILLOT ENSARGUET

Excusés : M. L.BAUMEL - M. JF. DAUDIN - MME F.ROUX - MME G.THIBAUT

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS : 46
NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 14 dont 10 membres ont donné pouvoir

Secrétaire de séance : Jacques QUEUDEVILLE

PRESENTATION

Vu le projet de territoire de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et de ses Communes membre approuvé par délibération n° 2021/243 du 05 juillet 2021,
Vu la candidature de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire pour recevoir de nouveaux réacteurs nucléaires,
Vu le courrier de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire en date du 1er février 2024 adressé à Région Centre Val de Loire,
Vu le courrier de réponse de la Région en date du 19 février 2024,

Monsieur le Président expose :

La Communauté de communes Chinon Vienne et Loire s'est engagée pour accueillir de nouveaux réacteurs nucléaires sur son territoire. Pour faire face aux défis de ce programme ambitieux de réindustrialisation, notre collectivité se mobilise sur tous les champs permettant au mieux de répondre aux enjeux de ce nouveau programme d'énergie nucléaire décarbonée.

Ainsi, la mise en place d'un carrefour des métiers à destination des jeunes fréquentant les collèges et les lycées nous apparaît utile pour faire connaître les différents métiers existants sur le territoire et notamment ceux liés à la filière industrielle nucléaire. Comme l'a rappelé Luc REMONT, Président Directeur général d'EDF, lors de sa rencontre avec les élus et les forces vives du territoire soutenant notre candidature en date du 17 janvier dernier, il est nécessaire d'avoir les ressources humaines formées et compétentes pour développer ce programme national ambitieux d'industrialisation en France et tout particulièrement en Centre Val de Loire. Cela se traduit par la formation de plus de 10 000 personnes par an pour faire face aux besoins dans ce secteur de l'industrie nucléaire.

Délibération n° 2024/75 - Page 1/3

DECISION n° 2024_39
Réhabilitation de l'Abbaye de Seuilly
Tranche Maison Rouge et Gîte
Demande de subvention
CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

Le Président de la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire,

Vu les articles L.5211-10, L.5211-11 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020/160 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire en date du 15 juillet 2020 portant sur les délégations de pouvoirs au Président de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire,

Vu la délibération n° 2023/248 en date du 19 septembre 2023 portant que la délégation de pouvoirs au Président de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire concernant les demandes de subventions relatives aux projets communautaires,

Vu l'accord cadre signé entre la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et l'architecte Pereira,

Vu le rapport d'avant-projet définitif remis par l'architecte en juillet dernier,

Vu la délibération n°2023-52 en date du 9 mars 2023 portant sur le projet de réhabilitation de l'Abbaye de Seuilly et la demande de subvention à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),

Vu la décision n°2023_429 du 20 décembre 2023 sollicitant une demande de subvention au Fonds Départemental de Développement (F2D) pour l'année 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 20 février 2024 pour la présente demande de financement par le Président de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire,

DECIDE

Article 1

Les élus communautaires ont validé la réalisation de la tranche Maison Rouge et Gîte du projet de Réhabilitation de l'Abbaye de Seuilly lors des séances suivantes :

- Groupe de travail d'élus sur l'Abbaye de Seuilly le 13 juin 2023
- Bureau communautaire du 27 juillet 2023
- Commission tourisme du 27 septembre 2023 validant les projets d'investissement 2024
- Arbitrage budgétaire de la section investissement du 30 janvier 2024.

Article 2

Le montant de réhabilitation de cette tranche est estimée à 1 663 633 € HT, dont 1 436 400 € HT de travaux.

Article 3

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire, réuni le 20 février 2024, Monsieur le Président décide de solliciter une aide régionale de 30% au titre de l'appel à projet CAP Hébergement le long des itinéraires cyclables, pédestres et équestres pour les travaux de la maison rouge et du gîte de l'Abbaye de Seuilly.

Décision 2024/39 Page 1/2

SUITE DELIBERATION N° 2024-75

MOTION POUR LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION LOCALE DANS LE DOMAINE NUCLEAIRE

De plus, l'enjeu de former au plus près les futurs agents des sites existants, ayant vocation à se prolonger au moins 20 ans et celui d'une formation spécifique pour les sites retenus pour accueillir de nouveaux réacteurs sont fondamentaux car ils représentent l'une des clés du succès de ce nouveau chapitre de l'industrie nucléaire civile française.

La Région a réaffirmé dans son courrier de réponse à notre inquiétude légitime de la réduction du nombre de places de formation dans le domaine de maintenance industrielle sa volonté de développer l'offre de formation initiale locale.

Il existe aujourd'hui des formations proposées par les deux lycées de secteurs, le lycée RABELAIS et le lycée CUGNOT. Le lycée CUGNOT dispose de deux sections industrielles, l'une est spécialisée dans la maintenance préventive et améliorative d'installations à caractère industriel (Baccalauréat professionnel Maintenance des Systèmes de Production Connectés dit MSPC) et l'autre plus axée sur la formation d'électriciens pour tout type d'installations électriques qu'elles soient domestiques, tertiaires ou industrielles (Baccalauréat professionnel Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés dit MELEC). Le lycée RABELAIS de Chinon assure une poursuite d'études pour les diplômés du Bac Pro MSPC par la présence du BTS « Maintenance des systèmes ». L'articulation entre l'offre du lycée Rabelais et du Lycée Cugnot doit être complémentaire.

Néanmoins, il s'avère que la carte de formation régionale prévue pour la rentrée 2024-2025 diminue de 6 places sur 30 l'offre de formation initiale au Lycée Cugnot soit une baisse nette de 20 %. En effet, il est proposé la fermeture de la section MELEC de formation d'électricien généraliste à compter de la rentrée 2024-2025, celle-ci étant partiellement compensée par un nombre de places supplémentaires au nombre de 9 pour la section spécialisée MSPC.

Cette annonce semble aller à l'encontre des objectifs poursuivis sur le plan national et au niveau du territoire chinonais et régional. En effet, le métier d'électricien est un métier en forte tension et il le sera davantage par les recrutements massifs de la filière nucléaire. En tant que collectivité gestionnaire d'une régie d'eau et d'assainissement, nous mesurons aujourd'hui les difficultés de recrutement lorsque nous recherchons des électromécaniciens ou des électriciens pour la maintenance de nos bâtiments. Pour y faire face, nous avons créé des postes d'apprenti en lien avec les lycées du secteur et cela nous permet aujourd'hui de répondre, en partie, à cette tension de ces emplois industriels spécialisés. La réussite de cette démarche repose, selon nous, essentiellement sur la proximité des lieux de formation et d'emploi évitant un départ des jeunes salariés vers les territoires de formation.

Par ailleurs, le Lycée Joseph CUGNOT forme des jeunes issus de collèges situés en milieu rural (de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire à la Communauté de communes Touraine Val de Vienne en passant par l'Ouest de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre), celle-ci représentant une population de plus de 50 000 personnes vivant à proximité du site industriel du CNPE.

Cette formation d'électricien généraliste présente donc de nombreux atouts permettant de répondre aux besoins actuels dans de nombreux domaines et aux besoins futurs nombreux de la filière nucléaire. Existante depuis 1979 et ayant permis la formation de nombreux jeunes du territoire, il serait regrettable de voir disparaître cette section généraliste au profit de la seule formation de technicien de maintenance. Il serait, au contraire, utile de renforcer la section généraliste locale en mettant en place une formation spécialisée de niveau BTS dans l'un des deux lycées afin de permettre à ces jeunes issus du Bac Pro MELEC de devenir technicien supérieur. Il pourrait être envisagé d'ouvrir, par exemple, un BTS assistance technique d'ingénieur afin de répondre aux besoins des entreprises du territoire.

SUITE DELIBERATION N° 2024-75 MOTION POUR LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION LOCALE DANS LE DOMAINE NUCLEAIRE

Ce développement de l'offre locale renforcée par une spécialisation sur le territoire donnerait une plus grande attractivité à ces formations auprès des jeunes et des entreprises intéressées par ce type de profil. La Région souhaite donner une coloration nucléaire aux formations proposées et celle-ci a confirmé son intérêt en précisant que « *la réflexion puisse s'ouvrir, pour la rentrée 2025, sur la consolidation de la filière de Technicien de maintenance entre les lycées CUGNOT et RABELAIS ainsi que sur la possibilité de proposer une coloration « nucléaire » au Bac pro MSPC du Lycée CUGNOT afin que celui-ci réponde toujours mieux aux besoins des entreprises* ».

Notre collectivité se réjouit de cette démarche de renforcement de l'offre locale dans la filière de technicien de maintenance mais cette réflexion ne doit pas se faire au détriment de la filière générale répondant à d'autres besoins complémentaires. Deux raisons sont avancées pour justifier la fermeture du bac Pro MELEC, à savoir la baisse des effectifs et la concurrence de l'offre de formation. Ces deux arguments ne nous semblent pas acceptables dans la mesure où ils sont finalement le résultat d'un constat d'un manque d'attractivité des métiers des filières industrielles. La suppression d'une formation initiale au profit du renforcement d'une autre section présente au sein d'un lycée met, certes, fin à la concurrence par la disparition de la seconde mais elle ne résoudra pas le déficit d'attractivité.

Il nous semble que la démarche inverse doit être préconisée à savoir un développement de l'offre de formation locale pour offrir aux jeunes des territoires ruraux la possibilité de se former conformément à leurs aspirations dans leur bassin de vie et de participer activement au développement des entreprises locales en répondant à leurs besoins de ressources humaines.

Aussi, la proposition de maintenir les deux offres de formation locales et de renforcer l'offre locale issue d'une synergie entre les deux établissements de formation du secteur nous semble la priorité à mettre en œuvre, ceci répondant à l'objectif fixé dans le projet académique 2024-2028 demandant d'adapter les parcours aux besoins nationaux et locaux en « *Color[ant] les formations professionnelles pour une sensibilisation aux secteurs d'activités, spécialiser les formations professionnelles en lien avec les besoins des secteurs (CAP / bac pro +1)* ».

Le Conseil communautaire, après en délibéré, à l'unanimité :

- approuve la présente motion de soutien à destination du Recteur de l'Académie et au Président du Conseil Régional visant :

- à répondre par l'offre de formation exprimée notamment par les besoins du secteur de la filière nucléaire ;
- à maintenir la double offre de formation industrielle du Lycée CUGNOT à savoir la réouverture des 15 places de la section MELEC et l'augmentation du nombre de places pour la section MSPC ;
- à développer l'offre de l'enseignement supérieur des lycées de Chinon en ouvrant une section spécialisée BTS à définir en fonction des besoins des entreprises.

- sollicite les Communautés de Communes Touraine Vallée de l'Indre, Touraine Val de Vienne et Ouest Val de Loire, adopter la présente motion de soutien.

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publicité par voie électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Le Président,
Jean-Luc DUPONT



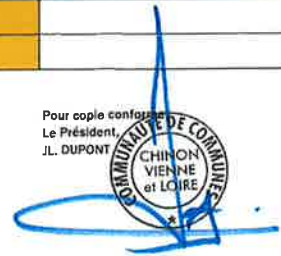
Délibération n° 2024/75 – Page 3/3

ACV BUDGET 2024

Programme ACV	Nom Action	FONCTIONNEMENT					INVESTISSEMENT					Commentaire	
		CCCVL		Ville			CCCVL		Ville				
		Dépenses (en TTC)	Recettes	Dépenses (en TTC)	Recettes	Subv.	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Subv.		
Action transversale	Managé	Paste de FM	57 820,14	52 276,78	20 346,04		31 930,74					Budget RH CC : En recette l'ANAH versera 31 930,74 (le Leader ne verse plus depuis 2023). La ville est re facturée à hauteur de 30% du coût	
	AMO	Prestation EKER - éval ml parcours										Marché Ville en cours depuis 2018, sur 3 ans. Il reste 8 000 € HT sur le marché qui seront soldés en 2025	
	Place Mirabeau	Aménagement de la place							710 000,00			Budget ST Ville - AP - CP Op 306 rénovation des places - crédits inscrits par les ST pour les travaux	
	Place Hofheim	Conception projet							30 000,00			Après la place Mirabeau, la place Hofheim a été jugée prioritaire. Il y aurait un besoin d'une MDE à hauteur de 30 000 €, mais la ville n'a-t-elle la capacité financière ?	
	Place Victoire											La place Victoire est prioritaire en terme d'usage d'entrée de ville. Pour préparer un aménagement futur, il faudrait prévoir des études - reports à 2025	
Espace public	Ville Haute/Ville basse								30 000,00			Budget ST Ville - APCP L'Alson Ville haute / Ville basse : crédits inscrits pour les études par les ST	
	Habitat - OPAH-RU	Animation SOLIHA	235 800,00									Budget Habitat CC : le marché pluriannuel signé avec SOLIHA et ses événements conduit à inscrire 235 800 € en nouveaux crédits sur 2024	
	OPAH-RU	Aide aux particuliers (dont aides façades)					238 504,00		94 360,00			Budget Habitat CC. Budget ACV Ville - APCP ville n° 300 "Action cœur de ville" : les crédits 2023 aide façade ville (87 304) a été dépassés en 2023 (+7056) : proposition d'inscrire en 2024 les crédits initiaux (87 304) + le déjà consommé (7056), soit 94 360 en tout	
Dév éco	Parcours marchand et touristique	Outils de comptage	10 500,00		5 250,00		10 000,00		5 000,00			acquisition borne de flux, refacturation à 50% à la ville prévue en fin d'année, comme les années précédentes + conseil pour support touristique au Parcours marchand	
		Vitrophanie	3 000,00		1 500,00								
		Plan pour les commerçants	5 000,00									Budget Tourisme CCCVL	
	Stratégie foncière	Guide marchand	1 500,00									BP 2023 : 1 500 € TTC d'impression (conception prévue dans marché SOLIHA)	
		Insomolélier	Aménagement local Pl Hofheim					85 000,00					Budget Economie CCCVL p
	Activation rue de Commerce	30-32 rue du commerce						15 000,00					Budget ACV CC pour travaux réparation toiture
31 rue du commerce							100 000,00					Budget Economie CC	
Mobilité	Navette		100 000,00		3 000,00							Budget annexe Mobilité CCCVL	
	Développer le vélo	Aménagement amont au schéma vélo de la CC											
Equipements et services	Cinéma	Projet d'extension					200 000,00					Budget culture CC CVL : 200 000 en inv	
		Frais annonce insertions	2 000,00	1 000,00	1 000,00							BP CC : 2000 frais annonces insertions, à refacturer fin d'année	
	Maison cœur de ville	Communication	1 000,00	500,00	500,00							BP CC : Frais de communication pour informer d'actions de promotion du programme ACV, à refacturer fin d'année	
		Fluide et informatique											BP ville : La location du copieur : 997 € (249,05 € / trim) / maintenance LG system : 337 € + Le téléphone, le chauffage, e prises en compte par la ville sur les 6 premiers mois
		Fluide et frais déménagement	2 000,00		15 000,00								BP CC : fluide sur le 2ème sem pl Hofheim, et petites fournitures et frais déménagement
TOTAL		433 620,14	53 776,78	46 596,04	0,00	31 930,74	648 504,00	0,00	889 360,00	0,00	0,00		

LEGENDE En noir, ce qui est à prévoir par le service ACV (pilote) 5 (agrée et Commission Attractivité)
 En violet : ce qui est à prévoir par les autres services (économie, tourisme, mobilité, culture...pilotes par d'autres VP et/ou adjoints et par d'autres commissions)
 Les montants surlignés et gras correspondent aux dépenses de la collectivité qui pilote l'action, là où les montants non surlignés et non gras sont ceux de l'autre collectivité qui participera à l'action (hors de la ville) Dernière mise à jour : 16/02/2024

ACV REFACTURATION 2024 au titre des années antérieures												
Refacturation sur 2024 au titre de 2022- sur chapitre 11			2 571,34	2 571,34					4 738,56	4 759,56		
Refacturation sur 2024 au titre de 2022- sur chapitre 11			2 437,88			2 437,88						



Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 037-200043081-20240319-SG202498DELIB-DE

S'LO

Emplois permanents - Transformation de poste									
POSTE ACTUEL à supprimer				NOUVEAU POSTE à créer				DATE D'EFFET	MOTIF
Filière	Catégorie	Grade	Temps de travail	Filière	Catégorie	Grade	Temps de travail		
TECHNIQUE	C	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	Temps complet	TECHNIQUE	C	ADJOINT TECHNIQUE	Temps complet	01/04/2024	ST - Transformation de poste pour adapter le grade dans le cadre d'un recrutement
TECHNIQUE	C	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	Temps complet	TECHNIQUE	C	ADJOINT TECHNIQUE	Temps complet	01/05/2024	ST - Transformation de poste pour adapter le grade à l'agent recruté
ADMINISTRATIF	B	REDACTEUR	Temps complet	ADMINISTRATIF	C	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	Temps complet	01/05/2024	Attractivité - Urbanisme - Transformation de poste pour adapter au grade de l'agent recruté Poste 20% instructeur des ADS et 80% mise à disposition au service urbanisme de la ville de Chinon
Emplois Permanents - Créations de postes									
Filière	Catégorie	Grade	Temps de travail	DATE D'EFFET	MOTIF				
TECHNIQUE	C	ADJOINT TECHNIQUE	Temps complet	01/04/2024	ST - Création d'un poste d'adjoint au responsable voirie - logistique - signalisation, afin de créer un binôme et permettre la transmission des données avant le départ en retraite du responsable				
Emplois Non-Permanents - Créations de postes Saisonniers									
Filière	Catégorie	Grade	Temps de travail	DATE D'EFFET (prévisionnelle)	Durée	MOTIF - type de contrat			
CULTURELLE	C	ADJOINT DU PATRIMOINE	Temps complet	01/04/2024	6 mois	Pôle Musées 1 poste en accroissement saisonnier pour assurer l'accueil des visiteurs - billetterie - boutique et médiation au Carroi musée du 4 avril au 23 septembre 2024			
CULTURELLE	C	ADJOINT DU PATRIMOINE	Temps complet	01/07/2024	2 mois	Pôle Musées - 1 poste en accroissement saisonnier pour assurer l'accueil des visiteurs - billetterie - boutique et médiation du 1er juillet au 31 août 2024			
CULTURELLE	C	ADJOINT DU PATRIMOINE	Temps complet	01/07/2024	2 mois	Pôle Musées - 1 poste en accroissement saisonnier pour assurer l'accueil des visiteurs - billetterie - boutique et médiation du 1er juillet au 31 août 2024			
TECHNIQUE	C	ADJOINT TECHNIQUE	Temps complet	01/04/2024	5 mois	ST - 1 poste de renfort en accroissement saisonnier auprès du service logistique pour intervenir notamment sur les manifestations d'avril à août 2024			
TECHNIQUE	C	ADJOINT TECHNIQUE	Temps complet	01/04/2024	5 mois	ST - 1 poste de renfort en accroissement saisonnier auprès du service logistique pour intervenir notamment sur les manifestations d'avril à août 2024			
TECHNIQUE	C	ADJOINT TECHNIQUE	Temps complet	01/06/2024	1 mois	ST - 1 poste de renfort en accroissement saisonnier auprès du service logistique pour intervenir notamment sur les manifestations au mois de juin 2024			
TECHNIQUE	C	ADJOINT TECHNIQUE	Temps complet	01/06/2024	1 mois	ST - 1 poste de renfort en accroissement saisonnier auprès du service logistique pour intervenir notamment sur les manifestations au mois de juin 2024			
TECHNIQUE	C	ADJOINT TECHNIQUE	Temps complet	01/07/2024	2 mois	ST - 1 poste de renfort en accroissement auprès de l'équipe des espaces verts sur les 2 pôles (Chinon et Savigny/Cinçais) en juillet et août 2024			
TECHNIQUE	C	ADJOINT TECHNIQUE	Temps complet	01/07/2024	2 mois	ST - 1 poste de renfort en accroissement auprès de l'équipe des espaces verts sur les 2 pôles (Chinon et Savigny/Cinçais) en juillet et août 2024			
TECHNIQUE	C	ADJOINT TECHNIQUE	Temps complet	01/06/2024	3 mois	ST - 1 poste de renfort en accroissement saisonnier auprès de l'équipe des espaces verts sur les 2 pôles (Chinon et Savigny/Cinçais) de juin à août 2024			
TECHNIQUE	C	ADJOINT TECHNIQUE	Temps complet	01/04/2024	5 mois	ST - 1 poste de renfort en accroissement saisonnier auprès de l'équipe des espaces verts sur les 2 pôles (Chinon et Savigny/Cinçais) de avril à août 2024			
TECHNIQUE	C	ADJOINT TECHNIQUE	Temps complet	01/05/2024	6 mois	ST - 1 poste de renfort en accroissement saisonnier auprès de l'équipe propreté urbaine sur la période touristique de mai à septembre 2024			

Pour copie conforme
Le Président
Jean-Luc DUPONT

